

Covid : procès mondial contre des responsables de l'OMS et de l'UE

écrit par Docteur Dominique Schwander | 20 décembre 2023





Mesures Corona : procès mondial contre des responsables de l'OMS et de l'UE

Le procès a été déposé en Roumanie et repose sur le principe de « justice universelle ». Cela permet aux tribunaux nationaux de poursuivre des crimes internationaux graves tels que le génocide, quel que soit le lieu où ils ont été commis ou la nationalité des auteurs.

Publié le 19 décembre 2023 par WS.

À l'approche de Noël, [de nombreux](#) procès ont eu lieu au niveau européen et national – contre l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Agence européenne des médicaments (EMA) et des célébrités de la scène politique et judiciaire des États membres de l'UE.

L'accusation : tous ceux qui ont participé à l'élaboration des contrats de vaccination contre le coronavirus ou qui ont imposé des exigences de vaccination pour certaines professions ont exposé sans scrupules leurs citoyens à des risques de dommages pour leur santé, voire de mort. Tout cela malgré le fait qu'on savait très tôt que les préparations génétiques expérimentales ne protégeaient pas contre la maladie Covid ni contre la transmission du virus.

Le 19 décembre, le groupe espagnol de défense des droits de l'homme *Liberum* a ajouté une autre plainte . Certains membres se sont rendus en Roumanie pour lancer un procès mondial à Bucarest contre le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, ainsi que contre les autorités et hommes politiques européens responsables. Il est dénoncé que les accusés sont coupables de génocide et de crimes contre l'humanité.

Le procès a été intenté sur la base du principe de « justice universelle » et se concentre sur les mesures prises pendant la « pandémie » et leur impact mondial sur les droits humains et civils.

La « justice universelle » invoquée par l' équipe *Liberum* est un principe juridique qui permet aux tribunaux nationaux de poursuivre les crimes internationaux graves tels que le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, quel que soit le lieu où ils ont été commis ou la nationalité des auteurs.

Ce principe vise à garantir que certains crimes graves ne restent pas impunis en raison de contraintes géographiques ou politiques. *Liberum* aurait donc pu tenter une action en justice dans n'importe quel pays du monde, mais pour pouvoir l'étendre aux autorités européennes, le groupe de défense des droits de l'homme a choisi de le faire dans un État membre de l'Union européenne comme la Roumanie.

La Roumanie est l'un des pays européens avec la surmortalité la plus faible depuis le début des « campagnes de vaccination » et, selon *Liberum*, répond mieux que les autres États membres de l'UE aux critères nécessaires d'indépendance judiciaire. Ceci est considéré comme un avantage pour faire avancer le processus.

Source:

[Transition News : « C'est une course continue, pas un sprint »](#) – 17 décembre 2023

[Liberum : Liberum denuncia por « justicia universal » au directeur général de l'OMS et des autorités européennes](#) – 19 décembre 2023

Traduction google

https://transition-news-org.translate.google/corona-massnahmen-globale-klage-gegen-who-und-eu-verantwortliche?_x_tr_sl=de&_x_tr_tl=fr&_x_tr_hl=fr&_x_tr_pto=wapp